

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2025



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2025. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice. Le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ; Le compte administratif 2025 a été voté le 10 mars 2026.

Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, la présente note y est mise en ligne, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	248 895.05 €	355 644,43 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	522 771.63 €	736 411,72 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	- 198 121.85 €	450 534.88 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	- 253 683.70 €	- 55 561,85 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	- 73 974.45 €	- 462 535.14 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>448 797.18 €</b>	<b>273 876,58 €</b>

Les RAR (restes à réaliser) constituent les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, au 31 décembre.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

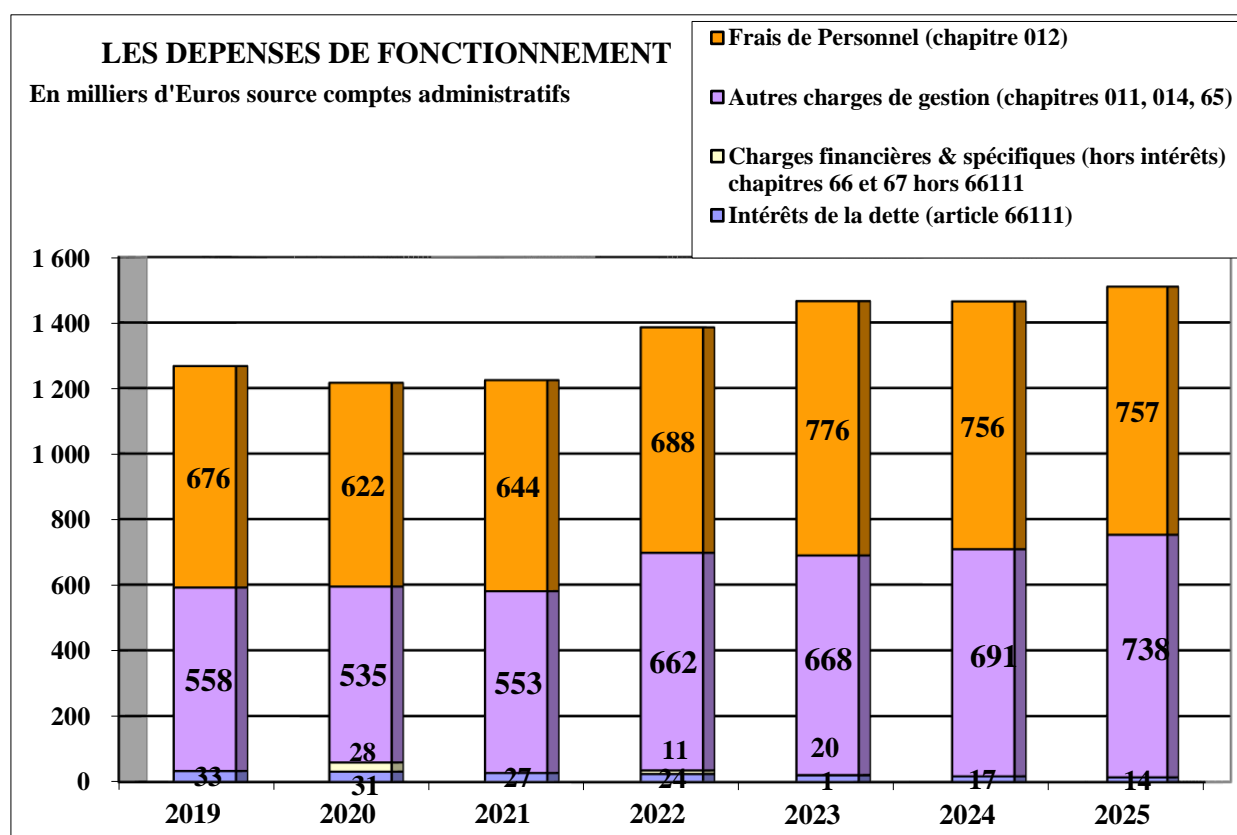
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

## Les prévisions et les réalisations

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2025	Compte administratif 2025
011	Charges à caractère général	731 304.97 €	556 476.89 €
012	Charges de personnel	767 982.98 €	756 873.58 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges gestion courante	187 207.93 €	182 127.50 €
66	Charges financières	14 531.80 €	14 131.80 €
67	Charges spécifiques	4 000 €	0 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	97 387.27 €	97 387.27 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 802 414.95 €</b>	<b>1 606 997.04 €</b>
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	34 643.08 €	75 307.08 €
023	Virement à la section d'investissement	291 684.80 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 128 742.83 €</b>	<b>1 682 304,12 €</b>



### Chapitre 012 charges de personnel

**Frais de personnel (chapitre 012) / dépenses réelles de fonctionnement (%)** : En 2025 les frais de personnel ont constitué 47.10 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées. En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

Article	Principales variations par rapport à 2024
6218 - Autre personnel extérieur	- 61 163,31 €
6417 - Rémunérations des apprentis	- 4 782,59 €
6411 - Personnel titulaire	+ 10 046,59 €
6413 - Personnel non titulaire	+ 23 078,10 €
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 32 970,74 €

6218 - Autre personnel extérieur : cet article concernant le personnel recruté via le service public de l'emploi temporaire (service SPET du Centre de gestion de la Corrèze) est en nette diminution par rapport à 2024 car deux agents de ce service ont été recrutés en direct fin 2024 suite à réorganisation de postes suite à un départ à la retraite. En 2025 la commune a recruté du personnel saisonnier mais en direct (rémunéré sur l'article 6413).

6417 - Rémunérations des apprentis : un apprenti a été rémunéré sur tout l'exercice 2025. La rémunération conformément à la réglementation est basée en % du SMIC et en fonction de l'âge de l'apprenti. Ce poste est en diminution car cet agent est plus jeune et en 1<sup>ère</sup> année.

6411 – Personnel titulaire : Une agent recrutée jusqu'en octobre 2024 par le biais du service de l'emploi temporaire a été rémunérée en qualité de stagiaire fonctionnaire puis titularisée en 2025, de fait rémunérée sur cet article sur l'exercice 2025.

6413 Personnel non titulaire : Ce poste est en augmentation en raison du recrutement fin 2024, suite à réorganisation de postes suite à un départ en retraite, en direct d'un agent à l'école en contrat à durée déterminée sur un emploi permanent inférieur à 50 % d'un temps complet (possible pour les communes de moins de 2000 habitants). La commune avait recruté du personnel saisonnier en direct sur une durée de 4 mois, cela a été le cas en 2025 sur une durée de 5 mois. Enfin, la commune a recruté en direct du personnel contractuel pour remplacer un agent à temps partiel pour création d'entreprise.

6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance : Ce poste est en augmentation en raison du recrutement en direct d'agent recrutés auparavant par le biais du SPET (service public de l'emploi temporaire du Centre de gestion article 6218, article comptable qui inclue les charges patronales concernant ces agents).

Cette augmentation s'explique également par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, de la participation obligatoire des employeurs publics à la protection sociale complémentaire concernant la prévoyance (garantie maintien de salaire, garantie facultative qui compense la perte de rémunération des agents placés en maladie). Cette disposition s'est traduite par le versement d'une participation brute de 2 932.83 € pour cette première année de participation.

Ce poste est également en augmentation en raison de la hausse de la contribution employeur à la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) augmentée de 3 points (34.65 % contre 31.65 %) et de la cotisation employeur maladie/maternité rétablie à 9.88 % (suite à réduction à 8.88 % sur l'année 2024).

### **Chapitre 011 charges à caractère général**

Ce chapitre comporte notamment les charges suivantes : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.

<b>Article</b>	<b>Principales variations par rapport à 2024</b>	<b>Commentaires variation</b>
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	- 30 457,80 €	42 528 € de travaux d'entretien de toiture sur la chapelle des pénitents et l'abbatiale avaient été effectués en 2024. La commune a en 2025 notamment mis en sécurité la toiture de l'immeuble du Bessol (6 367.20 €).
6378 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	- 8 991,56 €	Pour l'année 2025 le comité syndical du SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de Brive a approuvé la modification de la facturation de la redevance communale incitative payée par les communes pour les mairies, salles des fêtes, ateliers municipaux, écoles, cantine, des foires, lieux de fêtes publiques. La redevance est désormais facturée en année civile en deux fois pour chaque semestre et non plus en une fois concernant l'année N-1. La diminution de ce poste s'explique par le décalage comptable du 2 <sup>nd</sup> semestre 2025 sur l'exercice comptable 2026 car la facture a été reçue en janvier 2026.

622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 7 440,25 €	6 480 € d'honoraires de suivi de travaux d'entretien de toiture pour l'abbatiale et la chapelle des pénitents avaient été mandatés en 2024. Les honoraires de suivi de travaux d'entretien de toiture ont été moindres en 2025 (1 920 €).
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	- 4 800,04 €	Une actualisation du contrat de photocopieur a généré deux avoirs concernant 2024 imputés sur l'exercice 2025.
60621 - Combustibles	- 4 296,92 €	Les frais de chauffage notamment concernant la mairie sont en diminution (4 075 € en 2025 contre 6 691.10 € en 2024), et le stock de fioul pour la gabare de 2024 était suffisant pour cette activité en 2025.
618 - Divers services extérieurs	- 4 167,10 €	La commune avait pris en charge en 2024 des dépenses de formation et d'accompagnement socio-pédagogique pour un apprenti avec remboursement en recette du FIPHFP ( <i>Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique</i> ), dépense atypique en 2024 non reconduite en 2025.
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	+ 4 883,08 €	Des travaux de réfection de peintures intérieures d'un logement ont été nécessaires en 2025 avant remise en location.
61521 - Entretien et réparations sur terrains	+ 5 598,54 €	Un portail de cimetière a été rénové et des travaux d'élagage et abattage effectués en 2025.
60632 - Fournitures de petit équipement	+ 6 078,65 €	Ce compte reste utilisé pour des dépenses très hétérogènes tous services confondus, des dépenses ont été notamment effectuées pour des travaux en régie de réhabilitation de logements avant remise en location.
624 - Transports de biens et transports collectifs	+ 6 699,00 €	Un décalage comptable de facturation du transport scolaire de 2024 (septembre à décembre) sur l'exercice 2025 explique cette variation.
611 - Contrats de prestations de services	+ 8 293,70 €	L'instruction des autorisations d'urbanisme effectuée par la cellule urbanisme du conseil départemental pour le compte de la commune est depuis 2025 facturée au prix réel selon un prix à l'acte. La commune a par ailleurs fait effectuer un décapage des rues par une société spécialisée en 2025 (4 200 €).
623 - Publicité, publications, relations publiques	+ 12 941,20 €	La commune a engagé en 2025 les dépenses liées à la tenue du comice agricole de l'ancien canton de Beaulieu-sur-Dordogne, ayant eu lieu sur la commune historique de Brivezac. Le budget alloué aux feux d'artifice a été réévalué en 2025 (+ 1 000 €). Le contrôle biennal des chapiteaux a été effectué en 2025. Des dépenses de communication et d'organisation ont été effectuées pour l'accueil du tournage de l'émission village préféré des français 2025, concours au cours duquel la commune a obtenu la 4 <sup>ème</sup> place.
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	+ 17 582,24 €	Une prestation d'effacement de réseaux téléphoniques avenue Léopold Marcou et rue Eustorg de Beaulieu a été soldée en 2025. La commune n'étant pas propriétaire des réseaux, cette dépense ponctuelle et non durable est imputée en section de fonctionnement, il n'y a pas eu de dépense sur ce compte en 2024.
60612 - Energie - Electricité	+ 21 380,82 €	Le groupement d'achat passé par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze a été moins favorable en 2025.

## Chapitre 65 charges de gestion courante

Ce chapitre correspond notamment à la participation annuelle versée au syndicat mixte BELLOVIC pour les travaux de voirie, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations.

Article	Principales variations par rapport à 2024	Commentaires variation
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	- 1 066,44 €	Des déplacements avaient été effectués en 2024 pour représenter la commune au congrès des plus beaux villages de France et pour la remise du prix villes et villages fleuris avec l'obtention en 2024 d'une deuxième fleur. Cet article n'a pas été utilisé en 2025.
65311 - Indemnités de fonction (élus)	+ 634.41 €	Une rectification d'imputation de cotisation salariale a été effectuée sur ce compte. Le montant des indemnités de fonction versé aux élus est inchangé sur 2025.
6542 - Créances éteintes	+ 645,85 €	Le conseil municipal, suite à la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, a approuvé en 2025 l'admission en non-valeur d'un titre de recette prescrit dont le service de gestion comptable n'a pu obtenir le recouvrement.
65568 - Autres contributions	+ 21 299,65 €	En 2025 la commune a de nouveau fait le choix de verser sa contribution aux travaux de voirie communale non communautaire et de voirie rurale effectués en 2024 en une fois (la commune pouvant choisir entre une contribution unique ou une contribution lissée sur 10 ans). Cette contribution est versée au Syndicat mixte BELLOVIC et varie suivant le volume de travaux effectués.

## Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires

En 2025 une provision complémentaire a été constituée à hauteur de 97 387.27 € pour anticiper la clôture comptable des budgets annexes lotissements considérant le prix de vente inférieur au prix de revient consenti sur les ventes de lots dans un souci d'attractivité pour cette opération d'aménagement. Un montant total de 447 387.27 € de provision a été constitué, correspondant au stock au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des budgets annexes.

### II) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont les atténuations de charges, les produits issus de la fiscalité directe locale, les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités, les produits des services, les revenus des immeubles communaux.

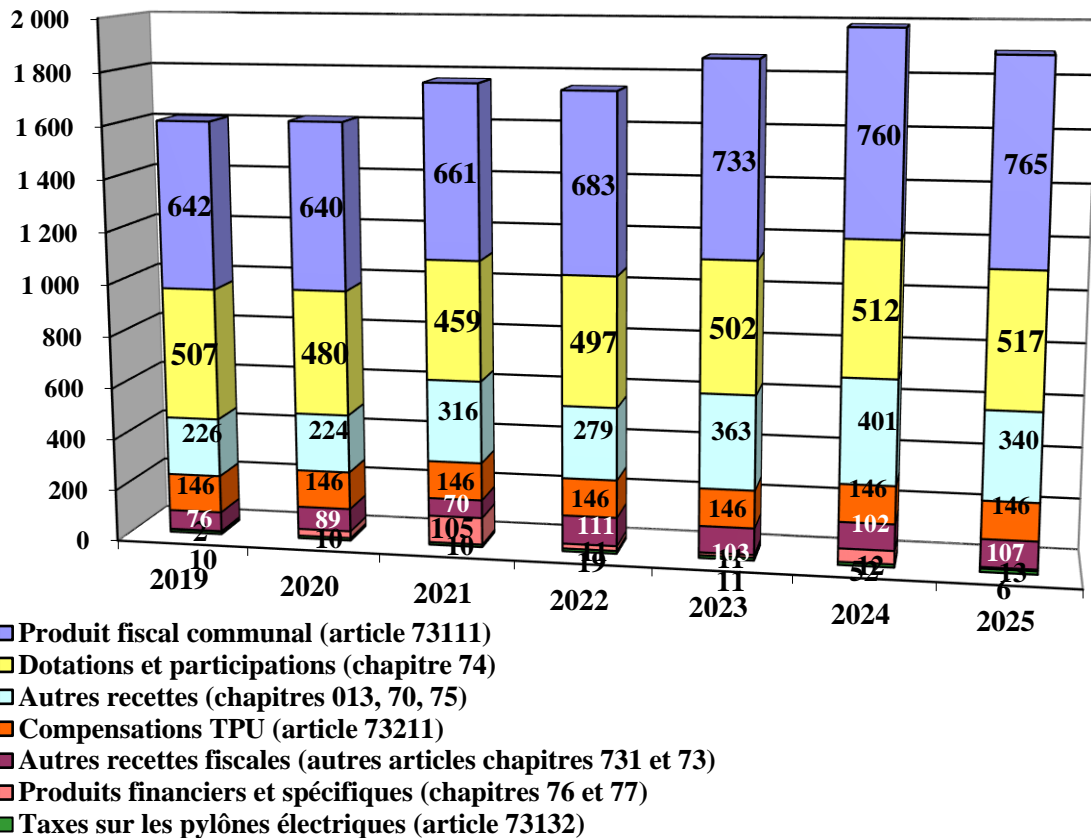
### Les prévisions et les réalisations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2025	Compte administratif 2025
013	Atténuations de charges	32 500 €	32 951.72 €
70	Produits des services	196 449.42 €	214 114.22 €
73	Impôts et taxes	174 106.41 €	195 469.22 €
731	Fiscalité locale	833 781 €	835 909.87 €
74	Dotations et participations	524 068.42 €	517 108.95 €
75	Autres produits de gestion courante	92 800 €	92 792.18 €
77	Produits spécifiques		6 000 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires		1 028.01 €
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 853 705,25 €</b>	<b>1 895 374,17 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 161 €	35 825 €
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>273 876.58 €</b>	
	<b>Total recettes</b>	<b>2 128 742.83 €</b>	<b>1 931 199,17 €</b>

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(Recettes de l'exercice, hors résultat reporté)

En milliers d'Euros source comptes administratifs



Travaux effectués en régie pris en compte dans le graphique ci-dessus

### Chapitre 731 Fiscalité locale

Article	Principales variations par rapport à 2024	Commentaires variation
73111 - Impôts directs locaux	+ 5 023,00 €	En 2025 le coefficient national de revalorisation des bases d'imposition a augmenté de 1.70 % (après 3,86 % en 2024 et 7,10 % en 2023), augmentant par voie de conséquence le produit fiscal. Le conseil municipal avait décidé en 2025 de nouveau de ne pas augmenter les taux d'imposition.

### Autres recettes fiscales du chapitre 731 Fiscalité locale et du chapitre 73 Impôts et taxes (sauf 731)

Article	Principales variations par rapport à 2024	Commentaires variation
73141 - Accise sur l'électricité	- 9 186,57 €	La FDEE 19 (fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) reverse aux communes membres la taxe sur la consommation finale d'électricité calculée sur le volume d'électricité consommée.  Par ailleurs, en lieu et place des collectivités adhérentes et conformément à la loi du 15 juin 1906, la FDEE 19 est propriétaire de toutes les lignes HTA (moyenne-tension), BT (basse-tension) aériennes et souterraines et de tous les postes HTA/BT situés sur son territoire. Le concessionnaire (ENEDIS), « locataire » des réseaux qu'il utilise pour distribuer l'électricité verse une redevance annuelle reversée aux communes membres.

73141 - Accise sur l'électricité (suite)		Cet article est en diminution car un reliquat de TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) concernant 2023 de 7 895 € avait été constaté sur l'exercice 2024. Suite à réforme de la fiscalité électrique, elle est remplacée par la TICFE (taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité).  Les redevance et TICFE étaient en légère diminution sur 2025.
73123 - Taxe communale additionnelle droits mutation ou taxe publicité foncière	- 34 773,44 €	Une correction d'imputation a été effectuée en 2025 concernant cette recette constatée sur l'article 73223 applicable aux communes de moins de 5000 habitants.
73221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	+ 17 155,00 €	La loi de finances pour 2012 a institué un dispositif de péréquation horizontale entre intercommunalités et communes prévoyant des prélèvements ou versements aux collectivités plus ou moins favorisées. La communauté de communes peut valider la répartition de droit commun ou y déroger. Après deux années sans prélèvement ni versement, la commune a bénéficié en 2025 d'un versement de 17 155 € concernant ce fonds réparti en 2025 par la communauté de communes de façon dérogatoire libre.
73223 - Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	+ 32 207,81 €	Une correction d'imputation a été effectuée en 2025 concernant cette recette constatée auparavant sur l'article 73123. Il a été constaté une diminution en 2025 du versement annuel de cette taxe départementale basée sur le prix et le nombre de cessions de biens immobiliers. 34 773,44 € ont été titrés en 2024, 42 837,37 € en 2023.

#### **Chapitre 74 Dotations et participations :**

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

<b>Article</b>	<b>Principales variations par rapport à 2024</b>	<b>Commentaires variation</b>
744 - FCTVA	- 6 428,51 €	La commune récupère la TVA sur des dépenses de fonctionnement éligibles réalisées au cours de l'exercice. Cette recette varie donc suivant les dépenses de l'exercice qui ont été moins importantes en 2025 (travaux de mise en sécurité cependant notamment de la toiture du Bessol).
74718 - Participations Etat - Autres	- 5 188,88 €	La commune avait bénéficié en 2024 de subvention de fonctionnement de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour l'entretien de toiture de la chapelle des pénitents et de l'abbatiale à hauteur de 20 420 €. En 2025 la commune a bénéficié également d'une aide plus modeste pour les travaux plus restreints engagés en entretien de bâtiment. Également perçu en 2025 13 692,90 € sur cet article au titre du dispositif petits déjeuners versé par l'Etat pour la prise de petits déjeuners des enfants de maternelle et étendue pour l'année scolaire 2025/2026 aux enfants de CP.
74748 - Participations autres communes	- 3 024,08 €	Figure sur cet article la participation aux frais de fonctionnement de l'école des communes de résidence relevant d'un autre GFP (groupement à fiscalité propre) soit d'une communauté de communes autre que Midi Corrèzien. La participation des communes issues de la même communauté de communes est constatée à l'article 70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP (groupement à fiscalité propre). Ces recettes varient suivant les effectifs concernés et les dépenses effectuées, article en diminution en 2025.

741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	+ 868,00 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat.
7473 - Participations départements	+ 1 000,00 €	La commune a bénéficié d'une aide départementale pour l'accueil en 2025 du comice agricole de l'ancien canton de Beaulieu sur la commune historique de Brivezac.
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+ 16 701,00 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat, en hausse significative en 2025.

## **AUTRES RECETTES**

### **Chapitre 013 Atténuation de charges :**

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les remboursements des rémunérations en cas d'absence du personnel (maladie, congés maternité...) Il était en forte diminution sur 2025 : - 47 799,14 € par rapport à 2024 (indemnisation de différents congés intervenus en 2024 : maternité, temps partiels thérapeutiques ayant pris fin au 1<sup>er</sup> semestre 2025, maladie ordinaire). La commune avait par ailleurs perçu en 2024 des aides du FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) à hauteur de 22 450.30 € concernant un contrat d'apprentissage éligible arrivé à son terme courant 2024.

### **Chapitre 70 Produits des services :**

Sont constatés notamment sur ce chapitre le montant des ventes de prestations de services et produits afférents aux activités annexes (concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, etc), les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie, les ventes de tickets pour les balades en gabare, le stationnement sur l'aire de camping-car.

<b>Article</b>	<b>Principales variations par rapport à 2024</b>	<b>Commentaires variation</b>
70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP (groupement à fiscalité propre)	- 7 867,72 €	Figure sur cet article la participation aux frais de fonctionnement de l'école des communes de résidence relevant du même GFP (groupement à fiscalité propre) soit la communauté de communes Midi Corrèzien. La participation des communes issues d'une autre communauté de communes est constatée à l'article 74748 - Participations autres communes. Ces recettes varient suivant les effectifs concernés et les dépenses effectuées, article en diminution en 2025.
7032 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	- 3 028,32 €	Sur cet article sont notamment constatées les redevances annuelles d'occupation du domaine public (commerçants, opérateurs de télécommunications/réseaux électriques). La diminution est liée au décalage comptable d'une redevance d'opérateur de télécommunications concernant 2023 constatée sur l'exercice 2024. Sur cet article sont constatées les recettes de la régie camping-cars en légère hausse sur 2025 (+ 309.50 €).
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	+ 2 059,91 €	La facturation de garderie périscolaire est en hausse en 2025.
7063 - Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	+ 6 039,00 €	Les recettes concernant les balades en gabare ont augmenté en 2025. Les recettes de cette activité nettes des commissions versées à l'office de tourisme, qui en assure la promotion et les réservations, étaient en 2025 de 49 205,70 €, en 2024: 43 765,20 €. 2025 a bénéficié de conditions météorologiques et de débit de la Dordogne plus favorables.

### Chapitre 75 Autres recettes de gestion courante :

Article	Principales variations par rapport à 2024	Commentaires variation
752 - Revenus des immeubles	- 6 028,30 €	Plusieurs logements communaux ont été libérés courant 2025, puis reloués après travaux. Suite à renouvellement de contrat d'une location de local professionnel, des loyers correspondants ont été décalés comptablement sur l'exercice 2026.
756 - Libéralités reçues	- 12 645,00 €	La commune avait bénéficié en 2024 d'un don de la caisse locale du Crédit agricole de 13 000 € au profit de la chapelle des Pénitents et de l'abbatiale.
75888 - Autres produits divers de gestion courante	+ 8 134,38 €	Cet article enregistre des recettes très hétérogènes irrégulières (dégrèvement de taxe foncière, apurement de caution prescrite, indemnisation de sinistre). 7 153.72 € de remboursements d'assurance suite à sinistres ont été constatés en 2025 (aucun en 2024).

### Chapitre 77 Produits spécifiques :

Article	Principales variations par rapport à 2024	Commentaires variation
7751 - Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA associations syndicales autorisées)	- 44 000,00 €	En 2024 la commune avait cédé 157.50 m2 de l'ancien centre de secours rue Emile MONBRIAL à M. et Mme CRISTEA pour y installer leur activité de kinésithérapie. En 2025 la commune dans le cadre d'un renouvellement d'équipement a cédé son ancien camion pour un montant de reprise de 6 000 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
		Budget prévisionnel 2025	Compte administratif 2025
20	Immobilisations incorporelles	75 564.24 €	148 €
21	Immobilisations corporelles	452 946.49 €	97 147.49 €
23	Immobilisations en cours	659 768.50 €	620 966.98 €
10	Dotations Fonds divers et réserves		
16	Emprunts et dettes assimilées	169 867.47 €	167 537.47 €
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>169 867.47 €</b>	<b>167 537.47 €</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 358 146.70 €</b>	<b>885 799,94 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 161 €	1 161 €
041	Opérations patrimoniales	113 447.28 €	34 664 €
D00 1	Solde d'exécution reporté (Déficit)	55 561.85 €	
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 528 316,83 €</b>	<b>921 624,94 €</b>

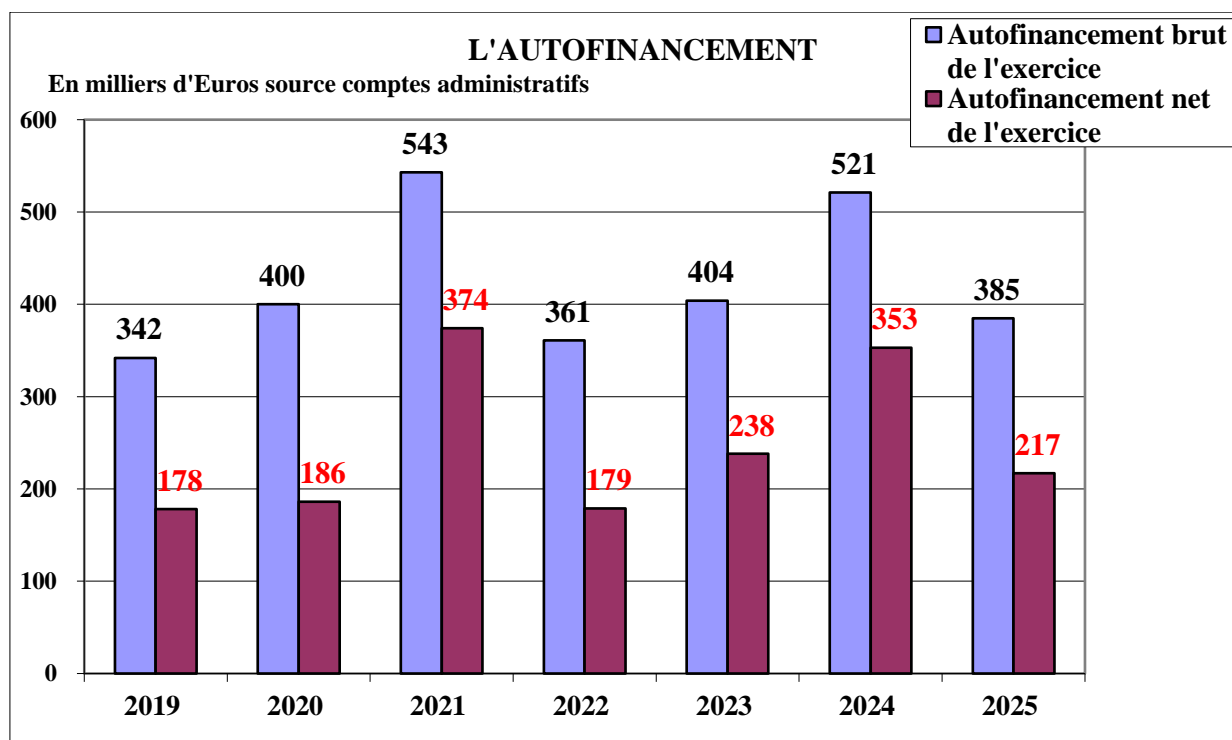
RECETTES			
		Budget prévisionnel 2025	Compte administratif 2025
13	Subventions d'investissement	230 167.18 €	73 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	197 363.23 €	
10	Dotations Fonds divers et réserves	644 487,26 €	573 832.93 €
16	Emprunts et dettes assimilées (165)	0 €	1 363.08 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	16 524 €	
	<b>Total recettes financières</b>	<b>661 011,26 €</b>	<b>575 196,01 €</b>
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 088 541,67 €</b>	<b>648 196,01 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 643.08 €	75 307.08 €
041	Opérations patrimoniales	113 447.28 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	291 684.80 €	
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 528 316,83 €</b>	<b>723 503,09 €</b>

Les principaux travaux et acquisitions de l'année 2025 ont été les suivants :

- Frais d'étude et travaux pour l'aménagement rues Marcou et Eustorg de Beaulieu
- Matériel technique (camion, souffleurs, tondeuse, débroussailleuse notamment), panneaux de signalisation, mobilier école/bibliothèque/pour animations, acquisition d'un écran interactif avec ordinateur portable pour l'école maternelle, achat de 2 défibrillateurs extérieurs situés à la mairie de Brivezac et à la salle des Ursulines, réfection d'un tableau de commandes et mise en sécurité des cloches de l'église à Brivezac
- Installation d'une VMC au gymnase
- Frais d'étude pour la création d'un parcours de santé et la rénovation d'un bâtiment en sanitaires

## NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui peut être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements. L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.



## ENDETTEMENT

**DETTE**



**Niveau d'endettement :** Il reste 8 emprunts à taux fixe à rembourser.

**Indicateur capacité de désendettement** Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 (cet indicateur est à relativiser en cas de dette récente).

Capital restant dû au 31/12/2025 : 810 596,94 € = 2,81 années

Recettes- Dépenses réelles de fonctionnement 2025 = 1 895 374,17 € - 1 606 997,04 € = 288 377,13 €

**Ratio encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement :** Ce ratio traduit le poids relatif de la dette par rapport aux capacités budgétaires. Un ratio inférieur à 1 laisse supposer des marges de manœuvre financière.

$\frac{810\,596,94\,€}{1\,895\,374,17\,€} = 0,43$

1 895 374,17 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025

### BUDGET ANNEXE ECO LOTISSEMENT LA MICHOUNE

	<b>Exercice 2025</b>
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	0 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-330 058,21 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-330 058,21 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>-330 058,21 €</b>

#### Commentaires

La commune a approuvé la vente à la COPROD (Société coopérative d'intérêt collectif d'H.L.M. de la Corrèze) des 6 lots de ce lotissement.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025

### BUDGET ANNEXE LE RETAILLOU

	<b>Exercice 2025</b>
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	70 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-117 259,06 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-117 259,06 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>-117 259,06 €</b>

#### Commentaires

La commune a constaté la prescription d'une retenue de garantie. Les écritures comptables de diminution du stock correspondantes ont été passées sur l'exercice. 7 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m<sup>2</sup>.